

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2013**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement de la Haute-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 22 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

L'année 2013 se caractérise dans le département de la Haute-Loire par une augmentation des dépôts (+11.72%), la progression au niveau national s'inscrivant à 0.95%.  
La part des redépôts représente 44.2% des dossiers pour un taux national de 39%.

**Recevabilité et orientation**

743 dossiers ont été présentés pour examen en recevabilité. Seuls 4.98% ont été jugés irrecevables (contre 7.71% au plan national).  
Le nombre de dossiers orientés en procédure de rétablissement personnel représente 38.43% des dossiers recevables. Ce chiffre est sensiblement identique au niveau national (39.41%).

**Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation**

284 plans amiables, 103 mesures imposées et 66 mesures recommandées.

La part des plans conventionnels est de 31.79% contre 27.50% au plan national. Aussi, les mesures imposées et recommandées introduites par la loi Lagarde sont-elles légèrement moins utilisées en Haute-Loire (20.44 %) qu'au plan régional (22.41%) et national (24.35%).

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

La commission de surendettement tend à trouver des solutions qui satisfassent au mieux les intérêts des parties. Ainsi, les moratoires n'excèdent jamais 24 mois et sont réservés aux situations pour lesquelles une perspective de retour à l'emploi apparaît sérieuse ou si la vente d'un bien peut permettre de réduire significativement l'endettement.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

**Relations avec les tribunaux :**

Le secrétaire de la Commission a participé à la réunion de concertation avec le juge d'Instance.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires de la réunion annuelle de la CCAPEX.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Le secrétariat a assuré 7 sessions d'information ou de formation, ayant rassemblé 150 travailleurs sociaux.

Le secrétariat de la Commission a participé à 1 réunion avec le CCAS.

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

Même constat que l'an dernier, le tribunal persiste dans son interprétation de la référence à la quotité saisissable. Ainsi, une bonne partie des dossiers adressés au tribunal dans le cadre des mesures recommandées est renvoyée à la commission pour non-respect des dispositions légales alors même qu'aucune des parties ne conteste les mesures.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

A compter de la recevabilité, on note des difficultés persistantes du respect de la loi concernant les arrêts de prélèvements (banquiers, huissiers).

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

Certains créanciers nationaux refusent encore des plans avec abandon de créances, notamment lorsque les débiteurs sont jeunes. Ils demandent un plan provisoire avec redépôt ce qui entraîne des échecs en phase amiable.

### Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

Concernant l'arrêté du passif, certains créanciers ne respectent pas les délais de réponse. Ils ont ainsi la possibilité de poursuivre les débiteurs pour la différence entre la somme déclarée au dépôt du dossier et la somme réellement due à la recevabilité.

Le Puy en Velay  
Le

28 FEV. 2014

Le Procureur de la République



Denis LABBÉ

Signature(s)



**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité**

Haute-Loire	2012	2013	Variation N/N-1 en %
<b>Dossiers déposés (en nombre) dans la Haute-Loire</b>	717	801	11,72
Dont proportion de redépôts (en%)	39,33%	44,21%	
Dossiers soumis par le secrétariat pour examen de recevabilité	736	743	0,95
Dossiers recevables (par commission ou juge à la suite d'un recours sur irrecevabilité)	717	708	-1,26
Dossiers irrecevables	21	37	76,19
Décisions d'orientation des commissions	735	734	-0,14
Vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	190	279	46,84
Décisions d'orientation de la commission vers une procédure amiable (en nombre)	545	455	-16,51
Mesures de rétablissement personnel (en nombre)	167	245	46,71
Recommandations d'effacement des dettes (PRP sans LJ)	166	242	45,78
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	1	3	200
Phase amiable	499	452	-9,42
Plans conventionnels conclus	331	284	-14,2
Constats de non accord entérinés	168	168	0
Demandes de mises en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	163	161	-1,23
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre)	186	169	-9,14
Mesures imposées élaborées	103	103	0
Mesures recommandées élaborées	83	66	-20,48
Dont MIR contenant des mesures de suspension d'exigibilité	52	41	-21,15
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre)	72	90	25
Autres sorties	7	2	-71,43
Dossiers traités par la commission (en nombre)	784	827	5,48
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nombre)	4	0	-100
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	203	284	39,9

**Structure de décision de la commission**

<i>Données</i>	<i>commission</i>	<i>région</i>	<i>nationales</i>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	8,46%	10,56%	11,98%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	29,75%	29,10%	28,40%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	34,34%	31,79%	27,50%
Part des mesures imposées ou recommandées (en % des dossiers traités)	20,44%	22,41%	24,35%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	7,01%	6,14%	7,77%
Proportion des dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables (en %)	4,98%	5,62%	7,71%
Part des dossiers examinés pour orientation et orientés en rétablissement (en %)	38,43%	38,08%	39,41%

## Annexe 2 du rapport d'activité

### Typologie de l'endettement

HAUTE - LOIRE	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Type de dettes							
Dettes financières	20 170,47	607	2961	81,89%	33 229,77	85,73%	4,88
Dont Autres dettes financières	493,50	393	515	2,00%	1 255,73	55,51%	1,31
Dont Dettes financières consommation	11 144,00	553	2228	45,24%	20 151,90	78,11%	4,03
Dont Dettes financières immobilières	8 532,97	104	218	34,64%	82 047,77	14,69%	2,10
Dettes de charges courantes	2 186,73	556	2369	8,88%	3 932,96	78,53%	4,26
Autres dettes	2 274,04	365	893	9,23%	6 230,26	51,55%	2,45
Endettement global	24 631,24	708	6223	100,00%	34 789,89	100,00%	8,79

REGION AUVERGNE	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Type de dettes							
Dettes financières	126 613,77	3761	18903	82,70%	33 664,92	90,60%	5,03
Dont Autres dettes financières	3 048,46	2329	2955	1,99%	1 308,92	56,11%	1,27
Dont Dettes financières consommation	75 902,64	3470	14857	49,58%	21 873,96	83,59%	4,28
Dont Dettes financières immobilières	47 662,67	564	1091	31,13%	84 508,27	13,59%	1,93
Dettes de charges courantes	13 317,44	3267	12565	8,70%	4 076,35	78,70%	3,85
Autres dettes	13 170,39	2217	5792	8,60%	5 940,64	53,41%	2,61
Endettement global	153 101,61	4151	37260	100,00%	36 883,07	100,00%	8,98